

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE D'UN ACCORD DE CONVERGENCE POUR UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE COMMUNE



Après plus d'un an et demi de négociation, le 28 novembre dernier, l'Union Nationale des Personnels FO-HABITAT a signé l'accord de convergence pour une Convention Collective Nationale commune aux Offices Publics de l'Habitat et aux Coopératives HLM.

La délégation Force Ouvrière a tout mis en œuvre pour aboutir à cette signature. Les débats ont été parfois difficiles avec le collègue employeur, mais toujours dans le respect des uns et des autres avec un dialogue social de qualité.

L'Union Nationale se réjouit de cette signature. Cette nouvelle Convention Collective commune va permettre d'avoir pour la branche, **dénommée branche professionnelle des Organismes Publics et Coopératifs de l'Habitat**, un nouvel élan, dans l'intérêt des salariés.

C'est une première étape qui se poursuivra dans le cadre d'un agenda social pour l'année à venir, notamment des discussions portant sur la protection sociale complémentaire (complémentaire santé, prévoyance et retraite supplémentaire).

L'Union Nationale des Personnels FO-HABITAT va suivre attentivement la mise en place de cette nouvelle Convention Collective dans les Organismes, notamment celle de la nouvelle classification des emplois. Nous continuons et continuerons d'être une force de proposition, afin d'œuvrer à la défense du service public, mais également aux intérêts de l'ensemble des salariés, publics et privés, qui exercent dans l'habitat.

Fait à Paris, le 29 novembre 2023

Dominique REGNIER
Secrétaire Général

Fédération SPS-FO Branche Services Publics

Jean-Jacques BAGHDIKIAN
Secrétaire Général

Pour le Bureau de l'Union Nationale FO-HABITAT